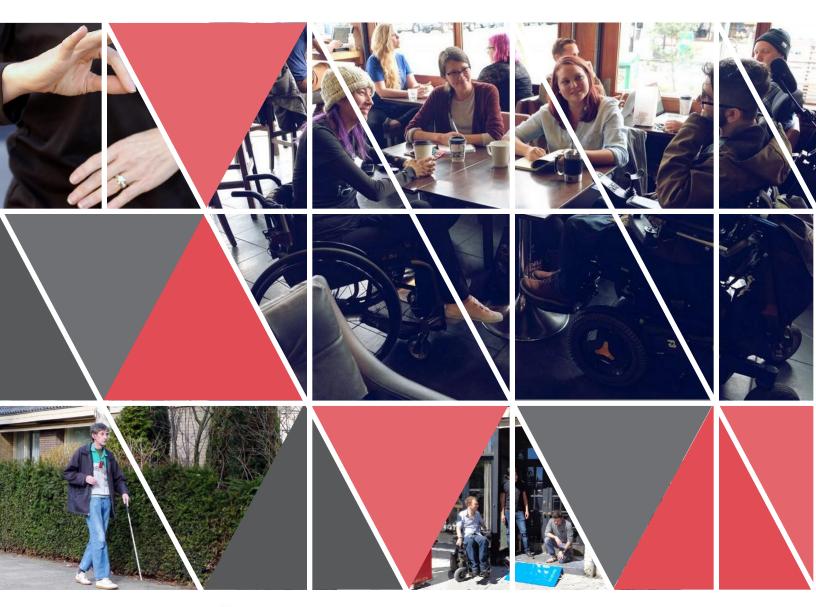
# Groupe d'avocats du PCAI RECOMMANDATIONS LÉGISLATIVES

**Août 2017** 





Une initiative dirigée par :



## Le saviez-vous?

32 organisations ont établi un partenariat avec le Projet canadien sur l'accès et l'inclusion pour contribuer à rendre le Canada plus accessible

62 consultations sur l'accès et l'inclusion ont eu lieu partout au pays

### MEMBRES DU GROUPE D'AVOCATS

- David Shannon, président
- Joanne Silkauskas, vice-présidente
- Melanie Benard
- Glenda Best
- Peter Engelmann
- Alexandra Giancarlo, recherchiste et coordonnatrice
- Chad Kicknosway
- Ken Kramer
- Barbara LeGay
- Lorin MacDonald
- Mary Ann McColl, responsable législative
- Frank McNally
- Harley Nott
- Michael O'Brien

660 personnes ont participé aux consultations et aux ateliers

10 ateliers ont eu lieu au sein des communautés des Premières nations

## GROUPE D'AVOCATS DU PCAI RECOMMANDATIONS LÉGISLATIVES

Présenté par : Lésions Médullaires Canada

Préparé par : L'équipe de direction du PCAI avec la participation des

partenaires du Conseil de projet du PCAI **Rapport présenté le** : 31 août 2017

**Organisme-ressource :** Lésions Médullaires Canada **À l'attention de :** Bill Adair, directeur général

720, chemin Belfast, bureau 104, Ottawa (Ontario), Canada, K1G 0Z5

(416) 200-5814 bill@sci-can.ca





# **TABLE DES MATIÈRES**

Sommaire	4
Introduction	6
Milieu bâti	9
Emploi et éducation	11
Transports	13
Indépendance économique	14
Soins de santé	15
Logement	16
Communications et médias	17
Citoyenneté et justice	18
Annexe II: Biographies des membres du groupe d'avocats	20
Annexe III : Références	26

« J'ai hâte que les Canadiens nous fassent part de leurs idées pour nous aider à améliorer la façon dont nous abordons les enjeux liés à l'accessibilité. Cela représente un grand pas en avant pour nous aider à veiller à ce que nos collectivités deviennent plus inclusives pour tous les Canadiens. Notre objectif a toujours été de faire les choses autrement et de veiller à ce que les Canadiens soient consultés au sujet des questions qui les touchent. Les commentaires que nous recueillerons au cours de ce processus nous guideront dans l'élaboration de la nouvelle loi. »

- L'honorable Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées

## **SOMMAIRE**

Dans les pages suivantes, vous trouverez les recommandations du groupe d'avocats du PCAI. Composé d'un groupe d'experts dans le domaine des droits des personnes handicapées de tout le pays, ce groupe a été constitué pour offrir expertise et connaissances juridiques au sujet des obstacles auxquels font face les personnes handicapées au Canada et de la façon de les éliminer. En définitive, leurs observations façonneront la nouvelle loi fédérale sur l'accessibilité, qui doit être déposée à la fin de 2017.

Le groupe a examiné les données recueillies en 2016 à la suite des consultations que les partenaires du PCAI ont menées à l'échelle du pays auprès des personnes handicapées (PH) et de leurs familles et aidants. Les avocats ont évalué la législation existante pour en comprendre les faiblesses et les lacunes dans les catégories suivantes : le milieu bâti, l'emploi et l'éducation, les transports, l'indépendance économique, les soins de santé, le logement, les communications et les médias ainsi que la citoyenneté et la justice. Ils ont proposé des modifications visant à écarter ces limites et ont proposé de nouvelles mesures législatives. Pour chaque catégorie, des recommandations particulières et concrètes de modifications sont exposées.

Dans le milieu bâti, les participants soulignent que l'ensemble des bâtiments, des établissements commerciaux et des aires publiques devrait être accessible et que les PH devraient pouvoir y circuler indépendamment. Des principes de conception universelle devraient être édictés et des incitations financières devraient être fournies aux propriétaires d'entreprises et d'immeubles pour qu'ils rendent accessibles leurs établissements.

Dans les domaines de l'emploi et de l'éducation, les contingentements, les subventions salariales, les incitations de retour au travail et les programmes de formation professionnelle amélioreront les résultats pour les PH. Le financement de chaque niveau d'éducation (y compris pour le personnel d'éducation) devrait être accru, avec une attention supplémentaire portée à la situation particulière des Premières nations.

Dans les transports, les principaux domaines de préoccupations sont les transports publics (y compris les longs délais d'attente), les déplacements aériens et les modifications aux véhicules.

En ce qui concerne l'indépendance économique, de plus généreuses subventions de subsistance s'imposent pour que les PH ne continuent pas de subir des niveaux disproportionnés et inacceptables de pauvreté. Le financement doit aussi être rehaussé pour que les PH puissent s'épanouir, et non pas seulement survivre.

Pour ce qui est des soins de santé, nos répondants nous ont dit que l'augmentation des fonds est une nécessité, notamment pour l'amélioration des soins à domicile, les services pour les diagnostics mixtes, les services de réadaptation et l'assurance médicament; pour les Premières nations, on a souligné la nécessité de possibilités de guérison holistique.

En ce qui touche le logement, davantage de fonds sont nécessaires pour permettre aux gens de modifier leur résidence et construire de nouvelles résidences accessibles. Des incitations et des exigences législatives strictes de construction de logements accessibles devraient être adoptés et prévoir des appartements à louer accessibles.

Pour les répondants des Premières nations, une pénurie générale de logements constituait une préoccupation majeure, et des possibilités de logements accessibles et de soins de longue durée font cruellement défaut.

Relativement aux communications et aux médias, les répondants réclament une description positive des personnes handicapées et exigent que toutes les formes d'information soient dans un format accessible à chacun. La MISSION du PCAI consiste à améliorer l'accès et l'inclusion pour les personnes handicapées dans tous les aspects de la société canadienne. Nous visons à réaliser cet objectif en offrant une représentation diversifiée des parties prenantes pertinentes concernant les handicaps pour recréer les éléments clés qui guideront l'élaboration d'une loi fédérale sur l'accessibilité pertinente et transformatrice.



Dans notre catégorie la plus importante, soit la citoyenneté et la justice, les changements demandés sont vastes :

- uniformité des politiques sur l'accessibilité;
- observation appliquée des dispositions législatives actuelles et nouvelles;
- participation accrue des PH à la vie politique et à la planification de l'accessibilité;
- sensibilisation obligatoire sur les handicaps;
- définitions et terminologie standardisées;
- rationalisation des services et du financement;
- les préoccupations propres aux Premières nations sont critiques, comme des fonds rationalisés et augmentés de même qu'une voix plus forte pour les Autochtones handicapés;
- la participation sociale des PH à la vie récréative et communautaire devrait être augmentée au moyen du financement de la participation sociale, culturelle et récréative.

Les normes exposées aux présentes devraient être observées dans un délai de 12 mois. Si tel n'est pas le cas, l'organisme contrevenant doit répondre de ses actes à la nouvelle agence ou commission qui sera constituée par la nouvelle loi.

En définitive, la loi devrait respecter les principes fondamentaux suivants :

- Cette nouvelle agence ou commission ne peut pas agir seule et doit être appuyée par les autres organismes fédéraux, y compris les organismes de défense des droits de la personne, qui peuvent appuyer un objectif d'élimination des obstacles et d'inclusion pour les personnes handicapées.
- Elle doit être administrée ou dirigée par des personnes handicapées.
- Elle doit prévoir de la sensibilisation publique et des programmes qui favorisent les changements d'attitude.
- La récupération des données, la publication et la diffusion doivent être entreprises de façon transparente. Pas de rapports, de décisions ou de règlements confidentiels.
- Les incitations financières sont essentielles pour l'application. Les politiques sur les marchés publics doivent comprendre des incitations et désincitations financières pour garantir l'observation.

## INTRODUCTION

Il s'agit d'un moment très passionnant pour l'accessibilité et l'inclusion au Canada. Le document que vous lisez a été rédigé pour appuyer les efforts de la ministre des Sports et des Personnes handicapées pour façonner une nouvelle loi fédérale sur l'accessibilité. Le Projet canadien sur l'accès et l'inclusion, le PCAI, représente 31 organisations canadiennes de défense des droits des personnes handicapées bien établies; ensemble, nous avons tenu des consultations communautaires dans tout le pays. Nous avons utilisé les réseaux existants d'organisations qui représentaient différents types de personnes handicapées afin de parler à près de 700 Canadiens au sujet de leur expérience des handicaps. Nous voulions en apprendre davantage au sujet des obstacles qui empêchent le Canada d'être une société pleinement accessible et inclusive. Le sommaire des résultats peut être consulté ici.

#### CONTEXTE

Les personnes handicapées (PH) subissent un désavantage socioéconomique persistant et inacceptable de même que de la discrimination au sein de la société canadienne et partout dans le monde. Au cours de l'histoire de l'humanité, les PH ont été considérées comme des « objets de charité » et se sont vu refuser les occasions de participation et les droits accordés aux autres membres de la société (Quinn 2009).

Les handicaps doivent être examinés dans leur contexte social; ce n'est pas le handicap d'une personne qui constitue un obstacle, mais ce sont plutôt les préjugés des autres membres de la collectivité qui peuvent isoler et stigmatiser les personnes qui ont un handicap (*Guide fédéral de référence sur l'incapacité*, 2013). Cette approche examine le handicap au moyen d'une analyse des inégalités sociales. De ce point de vue – que soutient fermement le PCAI – être « handicapé » n'est pas un problème médical, mais une conséquence des obstacles structurels et comportementaux de la société qui peuvent isoler et marginaliser les PH (Harpur, 2012).

Il est essentiel que le gouvernement du Canada donne l'exemple. Notre pays s'est engagé à accorder une participation complète ainsi que les droits et obligations qui se rattachent à la citoyenneté. Même si les droits des personnes handicapées sont consacrés dans notre Constitution (*CCDOnline*, 2012), nous n'avons pas de loi nationale sur les handicaps – contrairement aux États-Unis, à la Grande-Bretagne et à l'Australie. La législation canadienne est bonne, mais elle doit être plus forte. Lorsque des obstacles se dressent devant la participation des gens à notre pays, nous ne bénéficions pas des connaissances et avantages précieux qu'ils peuvent nous apporter.

#### **CE RAPPORT**

Ce document utilise la publication *A Review of Federal Disability Policy in Canada (3e édition)*, qui documente toutes les politiques fédérales qui portent explicitement sur les handicaps et sur les questions auxquelles font face les PH. Ce document a été créé par l'Alliance canadienne concernant les politiques reliées au handicap (ACPH), collaboration nationale de chercheurs en matière de handicaps, d'organisations communautaires de défense des droits des personnes handicapées et de décideurs fédéraux et provinciaux, visant à créer et à regrouper les connaissances pour améliorer les politiques sur les handicaps au Canada et pour promouvoir l'équité et les possibilités pour les personnes handicapées (PH).

Le Canada a un mécanisme complexe de plaintes en matière de droits de la personne que cette loi complétera. Nous savons fort bien que d'importants obstacles et le défaut d'accommodement peuvent être renvoyés à ces organismes de défense des droits de la personne. D'ailleurs, ces partenariats sont essentiels pour les personnes handicapées et tous ceux qui recherchent l'égalité. Les normes exposées dans les présentes doivent être respectées dans un délai de 12 mois, et si une partie ne peut pas respecter les normes d'inclusion appropriées, elles doivent donner une explication pour ce défaut. Cela signifie répondre à la nouvelle agence ou commission qui sera créée par la nouvelle loi.



Un groupe d'avocats de partout au pays a été constitué pour mettre en commun son expertise en vue :

- 1. D'évaluer la législation fédérale existante pour comprendre où et comment se manifestent les « lacunes » (situer les problèmes dans notre système actuel de politiques);
- 2. De formuler des recommandations de modifications à la loi ou de nouvelles lois.

Les données tirées de nos consultations ont été réparties entre les catégories suivantes aux fins d'analyse :

- 1. Milieu bâti
- 2. Emploi et éducation
- 3. Transports
- 4. Indépendance économique
- 5. Soins de santé
- 6. Logement

**Août 2017** 

- 7. Communications et médias
- 8. Citoyenneté et justice

En définitive, la loi devrait adhérer aux principes fondamentaux suivants :

- Cette nouvelle agence ou commission ne peut pas agir seule et doit être appuyée par les autres organismes fédéraux, y compris les organismes de défense des droits de la personne, qui peuvent appuyer un objectif d'élimination des obstacles et d'inclusion pour les personnes handicapées.
- Elle doit être administrée ou dirigée par des personnes handicapées.
- Elle doit prévoir de la sensibilisation publique et des programmes qui favorisent les changements d'attitude.
- La récupération des données, la publication et la diffusion doivent être entreprises de façon transparente. Pas de rapports, de décisions ou de règlements confidentiels.
- Les incitations financières sont essentielles pour l'application. Les politiques sur les marchés publics doivent comprendre des incitations et désincitations financières pour garantir l'observation.

## **OUTILS LÉGISLATIFS ET DE POLITIQUES**

Nous avons convenu que nous disposions des outils suivants :

- Modification de la législation existante : Présentation d'un projet de loi omnibus modifiant les lois fédérales existantes de manière à intégrer des dispositions particulières qui répondent mieux à la situation des personnes handicapées
- Nouvelle loi : Proposition d'une nouvelle loi fédérale établissant des normes d'accessibilité et d'inclusion au Canada
- Processus FPT: Lancement d'un processus fédéral-provincial-territorial en collaboration avec les gouvernements provinciaux pour régler les problèmes que pose l'existence de la compétence provinciale et de la compétence municipale
- Politique sur les marchés publics : Modification des politiques fédérales actuelles sur les marchés publics et la passation des contrats pour promouvoir la conformité aux normes d'accessibilité
- Approche des droits de la personne: Recommandation de modifications à la législation et aux procédures existantes en matière de droits de la personne afin d'adopter une approche proactive plutôt qu'une approche corrective; c'est-à-dire, apporter un changement systémique plutôt qu'une réparation individuelle
- Application: Renforcement des dispositions d'application pour garantir le respect des lois et politiques actuelles. Cela échappe à la portée du mandat de notre comité, mais nous pouvons formuler des recommandations au groupe CCD/CAD qui travaille à l'application, pour veiller à ce qu'il connaisse tous les domaines où l'amélioration de l'application de la loi est nécessaire.

Dans les pages suivantes, vous trouverez nos conclusions et nos recommandations. Chaque secteur est analysé au moyen des outils législatifs et de politiques susmentionnés et présenté d'abord sous forme



d'avocats se trouvent à l'annexe II.		

sommaire. Les résultats intégraux se trouvent à l'annexe I et les biographies des membres de notre groupe

# **MILIEU BÂTI**

Les participants ont souligné que l'ensemble des immeubles, des établissements commerciaux et des aires publiques devait être accessible. Plus particulièrement, les personnes handicapées devraient pouvoir y circuler indépendamment, ce qui nécessite le règlement de problèmes comme les portes lourdes et les salles de toilettes inaccessibles. L'application des dispositions législatives actuelles devrait être renforcée, avec des pénalités pour le défaut de conformité. Toutes les anciennes infrastructures devraient être mises à jour et les principes de conception universelle devraient être adoptés dans les nouvelles constructions. Des incitations financières comme du financement et des allègements fiscaux devraient être fournies pour encourager les propriétaires d'immeubles et d'entreprises à rendre leurs structures et leurs terrains accessibles. Fondamentalement, les personnes handicapées devraient participer à toutes les étapes du processus de conception et de planification, travaillant en collaboration avec les ingénieurs, les architectes et les experts en conception.

#### RECOMMANDATIONS

#### **MODIFICATIONS:**

- Code fédéral du bâtiment.
- Immeubles patrimoniaux :
  - Une approche plus radicale que ce qui est formulé dans les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada pourrait être nécessaire.
- Crédits d'impôt pour les améliorations à l'accessibilité.
- Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

#### **NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES:**

• Normes sur les milieux bâtis.

#### **PROCESSUS FPT:**

- Codes du bâtiment provinciaux.
- Permis pour les entreprises, l'hébergement et les immeubles.
- Normes municipales pour les rues, les trottoirs et l'éclairage.
- Normes municipales pour les stationnements.
- Chaque province devrait avoir un document similaire à l'Accessible Heritage Toolkit de la Société historique de l'Ontario, exécutoire en vertu de la loi.

#### **POLITIQUE SUR LES MARCHÉS PUBLICS:**

- Toutes les entreprises fournisseurs du gouvernement fédéral doivent être accessibles.
- Les contrats fédéraux peuvent comprendre les coûts de modification relatifs à l'accessibilité.
- Le gouvernement fédéral devrait rendre le financement conditionnel à la conformité aux règlements en matière d'accessibilité régissant les lieux patrimoniaux.

#### **APPROCHE DES DROITS DE LA PERSONNE:**

- Financement pour la surveillance proactive de l'accessibilité physique.
- Loi canadienne sur les droits de la personne : obligation d'accommodement.

#### **GROUPE D'APPLICATION:**

- Inspecteurs en bâtiment.
- Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada :

#### **DANS LEURS PROPRES MOTS:**

- « Manque d'accessibilité d'accommodement pour les fauteuils roulants dans les parcs nationaux. »
- « Prenez exemple sur les autres nations (p. ex. Scandinavie) pour les normes d'accessibilité physique. »
- « Les trois ordres de gouvernement doivent s'engager à appliquer uniformément des normes nationales de code du bâtiment. »
- « Intégrer l'accessibilité dans toute une organisation, et non pas seulement pour un petit espace (p. ex., seulement le premier étage d'un immeuble). »



• Doivent être exécutoires en vertu de la loi.

# EMPLOI ET ÉDUCATION

Partout au pays, les participants ont souligné la nécessité de l'augmentation et de l'amélioration des possibilités d'emploi pour les PH. Figuraient parmi les suggestions que nous avons entendues les contingentements, les subventions salariales, les incitations de retour au travail et les programmes de formation professionnelle. En ce qui concerne l'éducation, certains changements ont été demandés, notamment un soutien supplémentaire à l'apprentissage pour les personnes handicapées, l'augmentation de l'éventail des programmes de formation professionnelle et du financement pour chaque niveau d'éducation (y compris pour le personnel d'éducation). Les répondants des Premières nations, en particulier, ont déclaré que l'aide à l'éducation, les possibilités d'éducation aux adultes et les besoins d'apprentissage différents des enfants des Premières nations ayant des troubles d'apprentissage et de comportement étaient nécessaires.

## RECOMMANDATIONS **EMPLOI**

#### **MODIFICATIONS:**

- Fonds d'intégration pour les personnes handicapées du ministère de l'Emploi et du Développement social :
  - Augmentation du financement et du nombre de subventions accordées.

#### **NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES FÉDÉRALES:**

- Une nouvelle loi fédérale sur l'accessibilité devrait définir la discrimination dans l'emploi pour établir les mêmes normes uniformes dans tout le pays.
- Les incitations pour les particuliers comprennent le financement des fournitures, l'aide au revenu et le soutien continu aux premiers stades de l'emploi.
- Exigences d'accès physique selon les normes d'accès universelles.

#### **PROCESSUS FPT:**

- Établir une entente politique concernant les conditions de financement des provinces.
- Veillez à ce que les lois provinciales et territoriales sur l'emploi interdisent la discrimination dans l'emploi pour les employeurs des secteurs privé ou public comptant 15 employés ou plus.
- Un régime de soins de santé financé par le gouvernement fédéral pour répondre aux craintes des employeurs qui peuvent être réticents à employer des PH en raison des préoccupations relatives aux coûts d'assurance.
- Un soutien fédéral aux provinces et territoires procurerait des incitations sous forme de contributions financières, comme des paiements de transfert suivant l'exemple de la Loi canadienne sur la santé.
- Incitations pour les employeurs actuels ou potentiels :
  - subventions
  - incitations financières dans d'autres lois fédérales, par exemple Loi de l'impôt sur le revenu.

#### **POLITIQUE SUR LES MARCHÉS PUBLICS:**

• Les contrats fédéraux peuvent comprendre les coûts de modification aux fins d'accès.

#### **APPROCHE DES DROITS DE LA PERSONNE:**

Aucune.



des personnes handicapées. »

**DANS LEURS PROPRES MOTS:** 

\« Tous les ministères fédéraux doivent diversifier leur effectif en embauchant

« Les personnes recevant des prestations d'invalidité du RPC ne devraient pas être pénalisées si elles font un peu plus d'argent. »

« Établissez des objectifs et des cibles clairs pour le taux d'emploi des personnes handicapées. »

« Du financement et des incitations pour la formation professionnelle [sont nécessaires]. »



#### **GROUPE D'APPLICATION:**

- Constituez un conseil ou une commission d'égalité des chances en emploi qui aurait la principale obligation d'application.
- Appliquez la Loi sur l'équité en matière d'emploi dans toutes les pratiques en emploi.

#### **ÉDUCATION**

#### **MODIFICATIONS:**

- Dans toutes les provinces et tous les territoires, veiller à ce que la législation sur l'éducation prévoie :
  - Des plans d'enseignement individualisés (PEI).
  - Des définitions (par exemple, de divers handicaps) et des termes.
  - Des services similaires de soutien aux étudiants actuellement disponibles dans les collèges communautaires et universités du Canada.
- Bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* :
  - Augmenter le financement au-delà de la somme actuelle de 2 000 \$ par année scolaire.
- Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* :
  - Augmenter le financement au-delà de la somme actuelle de 2 000 \$ par année scolaire.

#### **NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES FÉDÉRALES:**

- Nouvelle loi fédérale sur l'éducation des enfants handicapés similaire au modèle américain.
- Agents de cas affectés par étudiant pour liaison et orientation.
- Aides et technologies supplémentaires si possible.
- Nécessité de lois, de règlements, de politiques, de mise en œuvre, de soutien, de surveillance et d'application pour exiger que l'ensemble des provinces et territoires adoptent, mettent en œuvre, soutiennent et maintiennent des programmes de recyclage professionnel pour les personnes handicapées.
  - Prévoir des fonds et du soutien pour les programmes universitaires et programmes menant à des diplômes de même que pour les programmes de formation technique et de compétences.

#### **PROCESSUS FPT:**

- Établir une entente politique concernant les conditions de financement des provinces.
- Le cadre législatif fédéral devrait mettre l'accent sur l'appui aux enfants handicapés au Canada de la même façon.

#### **POLITIQUE SUR LES MARCHÉS PUBLICS:**

Aucune.

#### **APPROCHE DES DROITS DE LA PERSONNE:**

Aucune.

#### **RENVOI AU GROUPE D'APPLICATION:**

- Prévoir une disposition d'application régulière de la loi qui garantit une commission d'appel en éducation spécialisée et une audience impartiale pour résoudre les conflits entre les parents d'enfants handicapés et le système scolaire.
  - Prévoir le contrôle judiciaire auprès d'un tribunal de la décision de l'administration si le conflit n'est pas réglé au niveau de l'école.
- Comité d'identification et d'examen de placement annuellement dans tout le pays.



## **TRANSPORTS**

Nos participants nous ont dit qu'à l'heure actuelle, les possibilités de transport sont limitées et non abordables. Les transports en commun, les déplacements aériens et les modifications aux véhicules constituaient des sources de préoccupations. Les longues périodes d'attente pour les transports publics accessibles devraient être améliorées.

#### **RECOMMANDATIONS**

#### **MODIFICATIONS:**

- Loi sur les transports au Canada:
  - Prévoir une définition de handicap.
  - Les codes facultatifs devraient être convertis en règlements.
  - Création d'un plus grand nombre d'espaces de stationnement accessibles.

#### **NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES :**

 La Loi sur les transports au Canada devrait prévoir des « bulletins » des fournisseurs de services de transport qui évaluent leur accessibilité et leur conformité aux deux ans.

#### **PROCESSUS FPT:**

• Modèle équivalant à la Loi canadienne sur la santé.

#### **POLITIQUE SUR LES MARCHÉS PUBLICS:**

- On pourrait utiliser le modèle du Programme de contrats fédéraux dans des domaines comme l'équité en matière d'emploi.
- Les subventions relatives aux projets de transport en commun ne devraient être fournies que pour les projets suffisamment accessibles.
- Les subventions fédérales pour les entreprises privées qui produisent des véhicules de transport en commun (p. ex., Bombardier) devraient être conditionnelles au respect des principes de la conception universelle.

#### **APPROCHE DES DROITS DE LA PERSONNE:**

- Intégration de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées dans la Loi sur les transports au Canada.
- Tout élargissement de la compétence de l'Office des transports du Canada devrait être financé en conséquence.

#### **GROUPE D'APPLICATION:**

- Office des transports du Canada.
- Commission canadienne des droits de la personne.
- Application des dispositions relatives au stationnement dans la Loi relative à la circulation sur les terrains de l'État, le Règlement relatif à la circulation sur les terrains du gouvernement, le Règlement sur la circulation aux aéroports et le Règlement sur la circulation du côté ville des aéroports.

#### **DANS LEURS PROPRES MOTS:**

- « Les transports publics et privés doivent être facilement accessibles à coûts raisonnables. »
- « L'intégration des transports en commun – améliorer les aires d'attente et l'intégration des systèmes entre les services de transport en commun accessibles (p. ex., TTC et Viva). »
- « Améliorations des transports dans les collectivités rurales ou des Premières nations. »
- « Les gens doivent comprendre le véritable but des aires de stationnement accessibles. Ils visent à donner plus d'espace pour permettre à la personne de sortir du véhicule avec suffisamment de place, et non pas nécessairement pour lui donner moins de distance à parcourir. »



# INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Lors de nos consultations, nous avons appris que les personnes handicapées éprouvent souvent des difficultés à couvrir les coûts de base de la vie, sans compter les « extras » qui leur permettraient de vraiment s'épanouir, et non seulement de survivre. Des subventions de subsistance plus généreuses fournies par les provinces doivent être négociées, de sorte qu'avec les lois/subventions/bons indiqués ci-après, les personnes handicapées peuvent échapper à la pauvreté. En 2009, 41,3 % des femmes handicapées et 40,6 % des hommes handicapés avaient de faibles revenus (voir le *Rapport sur les droits à l'égalité des personnes ayant une déficience* 2012 de la Commission canadienne des droits de la personne).

#### **RECOMMANDATIONS**

#### **MODIFICATIONS:**

- Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada :
  - Augmenter le montant alloué par personne.
  - Ajouter des services de formation professionnelle et de réinsertion ainsi qu'une assurance médicaments.
  - Le gouvernement devrait inclure les dispositions d'exclusion pour l'éducation des enfants et l'invalidité.

#### **DANS LEURS PROPRES MOTS:**

« Sortir les personnes handicapées de la pauvreté. »

« Le financement doit être disponible pour permettre aux personnes handicapées de se procurer l'équipement dont elles ont besoin. »

- Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité, Bon canadien pour l'épargne-invalidité, Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, Loi sur les prestations de guerre pour les civils, Loi sur la taxe d'accise, Loi sur les régimes de pension agréés collectifs, Loi sur les allocations aux anciens combattants, Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel):
  - Augmenter le montant alloué par personne, par un pourcentage ou un montant à déterminer par les modalités de la loi, de la subvention ou du bon.
- Loi de l'impôt sur le revenu
  - Augmenter le montant des crédits d'impôt dont peuvent bénéficier les personnes handicapées ou leurs aidants
  - Moins de restrictions sur ce qui peut être réclamé comme déduction ou crédit.

#### **NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES :**

- Programme d'aide aux entrepreneurs ayant une incapacité en vertu de la Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien :
  - Édicter un programme similaire dans le reste du pays.

#### **PROCESSUS FPT:**

Aucun.

#### **POLITIQUE SUR LES MARCHÉS PUBLICS:**

Aucune.

#### APPROCHE DES DROITS DE LA PERSONNE :

Aucune.

#### **GROUPE D'APPLICATION:**

• Aucun.



# **SOINS DE SANTÉ**

Lors des consultations, la nécessité de l'augmentation du financement des dépenses liées aux soins de santé, de même que l'accès aux services et aux traitements, revenaient constamment. Les participants ont notamment demandé l'amélioration des soins à domicile, des services pour les diagnostics mixtes, des services de réinsertion, des programmes de jour, des services de soutien la fin de semaine, de l'ergothérapie, une assurance médicaments et des animaux de service dressés. Pour les répondants des Premières nations, des centres de guérison holistique et davantage de financement pour une meilleure dotation des fournisseurs de services étaient des priorités.

#### RECOMMANDATIONS

#### **MODIFICATIONS:**

- Loi canadienne sur la santé :
  - Augmenter le financement pour le soutien à domicile, les produits pharmaceutiques et les programmes de thérapie.
  - Améliorer l'accès aux soins et services de santé appropriés et en améliorer la qualité.
- Santé Canada : Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits
  - Davantage de ressources financières pour le personnel nécessaire.

#### **NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES:**

• Création de centres de guérison holistique locaux pour les collectivités des Premières nations.

#### **PROCESSUS FPT:**

- Établissement de normes de soins de santé à l'échelle du pays.
- Financement fédéral direct pour les questions liées aux Premières nations.
- Critères de financement provincial : obligation de respecter les normes de vie autonome ou de droits de la personne.
- Assurance médicaments d'ordonnance.

#### APPROCHE DES DROITS DE LA PERSONNE :

• Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : affirme le droit des peuples autochtones à la médecine traditionnelle et à leurs pratiques traditionnelles de santé.

#### **GROUPE D'APPLICATION:**

• Loi sur le ministère des Anciens combattants : examen triennal ou quinquennal.

#### **DANS LEURS PROPRES MOTS:**

- « [Nécessité de] davantage de dollars pour les soins de santé liés aux thérapies et aux déplacements médicaux. »
- « Manque de répit et de services de soutien pour les familles/parents/aidants ayant des enfants/adultes souffrant d'autisme. »
- « Les besoins médicaux de tous devraient être comblés à l'échelon fédéral ou provincial à titre de normes que toutes les provinces doivent respecter. Une assurance médicaments d'ordonnance doit être offerte. »



## LOGEMENT

Les participants ont souligné que certains immeubles actuellement jugés accessibles demeurent problématiques; bon nombre de chambres d'hôtel « accessibles » ont des portes trop lourdes, des lits qui sont incompatibles avec certains types d'élévateurs et trop peu d'espace autour du lit. Un manque de subventions ou des subventions insuffisantes pour l'achat ou la location de logements, de même que trop peu de subventions pour le logement social, ont été signalés. Il devrait y avoir davantage de fonds disponibles pour permettre aux personnes handicapées de modifier leur résidence de manière à respecter les normes d'accessibilité. Il faudrait édicter avec une attention particulière des incitations, des allègements fiscaux et des lois strictes pour la construction de logements accessibles afin de procurer des appartements accessibles pour la location. Pour les répondants des Premières nations, le manque généralisé de logements constituait une préoccupation majeure, et les possibilités de logements accessibles et de soins de longue durée font cruellement défaut.

#### RECOMMANDATIONS

#### **MODIFICATIONS:**

- Code du bâtiment national du Canada
- Immeubles patrimoniaux
- Augmenter le financement pour la modification des logements existants au moyen de programmes comme :
  - Programme d'aide à la remise en état des logements pour permettre handicapés (PAREL-PH) dans les réserves de la Société canadienne d'hypothèques et logement
  - Programme de logement abordage de la Société canadienne d'hypothèques et logement

#### **NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES:**

Normes de milieux bâtis.

#### **PROCESSUS FPT:**

- Codes du bâtiment provinciaux.
- Permis pour les entreprises et les immeubles.
- Législation sur l'accessibilité dans chaque province.
- Normes municipales régissant les rues, les trottoirs et l'éclairage.
- Normes municipales sur le stationnement.

#### **POLITIQUE SUR LES MARCHÉS PUBLICS:**

- Les logements dont les propriétaires font affaire pour et avec le gouvernement fédéral doivent être accessibles.
- Les contrats fédéraux peuvent comprendre les coûts de modification aux fins d'accès.

#### **APPROCHE DES DROITS DE LA PERSONNE:**

• Financement pour la surveillance proactive de l'accessibilité physique, de même que de l'accessibilité invisible et sensorielle.

#### **GROUPE D'APPLICATION:**

• Il faut des inspecteurs en bâtiment pour appliquer les normes existantes et les nouvelles normes régissant le milieu bâti.

#### DANS LEURS PROPRES MOTS:

« Les résidences services ne sont actuellement pas toutes accessibles par fauteuil roulant. »

« Des logements abordables, sûrs et accessibles, options de logement avec appui [nécessaires]. »

# **COMMUNICATIONS ET MÉDIAS**

Les répondants nous ont dit que la description positive par les médias des personnes handicapées et de leurs familles devrait être priorisée et que toutes les formes d'information devraient être transmises dans un format accessible à chacun. Tous les programmes du CRTC devraient être à tout le moins encodés pour les personnes malentendantes. Il devrait y avoir des conséquences sévères pour quiconque fait de la discrimination contre les personnes handicapées dans les médias, que ce soit dans les représentations fictives ou dans les commentaires des lecteurs de nouvelles.

#### RECOMMANDATIONS

#### **MODIFICATIONS:**

- Loi sur la protection des renseignements personnels
- Loi sur la radiodiffusion
  - La diffusion en continu par l'intermédiaire des sites Web de nouvelles financés par le CRTC (p. ex., SRC) doit avoir un encodage pour les personnes malentendantes.
  - La diffusion en continu et les émissions de télévision des postes financés par le CRTC doivent avoir la vidéodescription.

#### **DANS LEURS PROPRES MOTS:**

« Les PH doivent être décrites comme des personnes. »

« La SRC doit faire ressortir la couverture des personnes handicapées, y compris dans les sports. »

#### **NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES :**

• Instituer des conséquences graves pour la discrimination contre les personnes handicapées dans les médias.

#### **PROCESSUS FTP:**

Aucun.

#### **POLITIQUE SUR LES MARCHÉS PUBLICS:**

- Élaborer une stratégie relative aux handicaps en vue d'une description positive des personnes handicapées dans les médias électroniques.
- Refuser d'accorder des licences aux organismes de diffusion qui n'ont pas de plan d'inclusion.

#### APPROCHE DES DROITS DE LA PERSONNE :

Aucun.

#### **GROUPE D'APPLICATION:**

• Application de la Loi sur la radiodiffusion.

# CITOYENNETÉ ET JUSTICE

Lors de nos consultations, l'un des thèmes les plus larges à ressortir fut le besoin critique d'avoir une citoyenneté et la justice, des occasions de participation intégrale à la société canadienne et une voix. Même si cette catégorie est quelque peu intangible, nous avons reçu une multitude de suggestions qui relevaient généralement des aspects suivants :

- L'uniformité des politiques sur l'accessibilité aux niveaux local, provincial et fédéral est essentielle.
- La législation actuelle et les nouvelles dispositions législatives doivent être appliquées strictement.
- Une participation rehaussée des PH en politique et dans la planification de l'accessibilité est nécessaire.
- Les obstacles idéologiques/comportementaux sont dommageables et entraînent la dévaluation des PH; la sensibilisation aux handicaps devrait être prescrite.
- Des définitions et une terminologie standardisées devraient être adoptées, tout en évitant une approche « médicale ».
- La coordination des services et du financement doit être rationalisée pour minimiser les problèmes bureaucratiques; un « guichet unique » a été suggéré.
- Les préoccupations propres aux Premières nations sont fondamentales, comme des fonds rationalisés et augmentés de même qu'une voix publique rehaussée pour les Autochtones handicapés.
- La participation sociale des PH à la vie récréative et communautaire devrait être augmentée au moyen du financement de la participation sociale, culturelle et récréative.

#### RECOMMANDATIONS

#### **MODIFICATIONS:**

- Charte canadienne des droits et libertés
- Loi canadienne sur les droits de la personne
- Loi électorale du Canada
- Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition
- Charte canadienne des droits des victimes
- Loi sur la preuve au Canada
- Loi sur les Indiens

#### **NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES FÉDÉRALES:**

- Loi électorale du Canada :
  - Élaborer des politiques permettant les nouvelles technologies de vote et d'accommodement en matière de transport.
- Loi sur les Indiens :
  - De nouveaux règlements qui portent une attention particulière aux PH et aux questions d'accessibilité.

#### **PROCESSUS FPT:**

- Intégrer l'esprit de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) aux processus FPT.
- Sensibilisation aux niveaux FPT du modèle social du handicap.
- Réglementation faisant en sorte que les gouvernements peuvent conclure des ententes bilatérales pour respecter certaines exigences dans le cadre de programmes à coûts partagés.

#### **DANS LEURS PROPRES MOTS:**

- « Ce qui doit changer, c'est l'idéologie du handicap. Évaluer le handicap par ce que vous voyez et écarter ceux qui sont visiblement "handicapés"... ce n'est pas différent que l'exclusion des gens en raison de leur race ou de leur sexe. »
- « Garantissez la participation active des personnes handicapées dans l'établissement de normes visant la réalisation d'une société inclusive libre d'obstacles au moyen de politiques, de lois et de règlements.

  Garantissez la participation active des personnes handicapées dans l'élaboration de plans de mise en œuvre, le soutien aux stratégies de mise en œuvre et la détention de postes de haute direction. »
- « Il faut mettre l'accent sur l'éducation et la sensibilisation : si les gens croient vraiment que les personnes handicapées devraient avoir les mêmes droits que les autres citoyens canadiens, tous les obstacles commenceront à tomber. »
- « Allez au-delà de changer seulement le milieu physique en fournissant des possibilités et des activités permettant aux PH de participer dans le milieu. »



#### **POLITIQUE SUR LES MARCHÉS PUBLICS:**

• Des mesures fiscales peuvent être adoptées au moyen de la législation ou de la réglementation pour l'établissement d'un financement.

#### **APPROCHE DES DROITS DE LA PERSONNE:**

- Loi canadienne sur les droits de la personne :
  - Élargir les droits de la personne de manière à englober les soins de santé, la réinsertion et la participation à la vie politique, civile et culturelle conformément à la CDPH.
- Loi électorale du Canada :
  - Obstacles cachés: obligation de se rendre sur place, obstacles d'alphabétisation, confidentialité du vote pour les personnes ayant besoin d'un assistant, etc. Ces obstacles doivent être surmontés au moyen d'une politique.
- Intégrer les recommandations à l'intention du jury de la Commission d'enquête sur Ashley Smith lors de la détermination de la peine et du placement des délinquants.

#### **GROUPE D'APPLICATION:**

- Constitution d'un ombudsman fédéral, en grande partie comme celui relatif aux victimes d'actes criminels.
- Programme de contestation judiciaire (PCJ).
- Application de la CDPH.

# ANNEXE II : BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU GROUPE D'AVOCATS

### **DAVID SHANNON, PRÉSIDENT**

Avocat spécialisé en droits de la personne shannonlaw@tbaytel.net 807.472.0983

David est diplômé de l'Université Lakehead, de l'Université Dalhousie et de la London School of Economics and Political Science. Le point commun de ses œuvres est la défense des droits et l'autonomisation des personnes et des collectivités marginalisées. Il exerce le droit dans le secteur privé à Thunder Bay, mettant essentiellement l'accent sur la défense des droits des personnes qui ont besoin de protection pour leurs droits et libertés à ce qui peut être le moment le plus vulnérable de leur vie. Par conséquent, il comparaît fréquemment devant la Commission du consentement et de la capacité et devant les tribunaux de première instance et d'appel en matière de santé mentale et de protection de l'enfance.

David est l'auteur de *Six Degrees of Dignity:Disability in an Age of Freedom*. Il a été chef de la direction de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse, membre à temps partiel du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, conseiller spécial de Lésions Médullaires Ontario et, en 2009, il est devenu le premier quadriplégique à atteindre le pôle Nord.

En tant que conférencier public, président du Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario et chargé de cours pour le programme de droits autochtones et de défense des droits des Autochtones au Collège Negahnewin et à l'Université Lakehead, David exerce une influence positive sur des centaines de vies. En tant que conseiller juridique au sein du portefeuille des Affaires autochtones du ministère de la Justice du Canada, il a donné des conseils sur les éléments d'administration de la justice des négociations sur l'autonomie gouvernementale et sur de nombreuses conventions et de nombreux traités en matière de justice communautaire.

En reconnaissance de ses efforts infatigables au nom des autres, David s'est fait décerner la médaille du Jubilé de diamant de la Reine, l'Ordre de l'Ontario et l'Ordre du Canada.

## **JOANNE SILKAUSKAS, VICE-PRÉSIDENTE**

Reach Canada JoanneSilkauskas@reach.ca

Ayant obtenu une maîtrise et un baccalauréat en travail social (Université de Toronto et Université McGill respectivement) et ayant été admise au Barreau de l'Ontario (diplôme en droit de l'Université d'Ottawa), Joanne a travaillé comme avocate, médiatrice familiale, enseignante de cours et travailleuse sociale. Elle a passé la majeure partie de sa carrière à Ottawa dans le domaine de la justice sociale, notamment la protection de l'enfance, pendant de nombreuses années. Elle a travaillé à la Société d'aide à l'enfance, à Aide juridique Ontario, à la clinique du tribunal de la famille et elle a œuvré dans le domaine des ressources humaines, recrutant, passant en entrevue et supervisant des étudiants en droit dans le secteur privé et dans le secteur universitaire et élaborant des sessions de formation pour eux.

Joanne a joint les rangs de REACH\* Égalité et justice pour les personnes handicapées, organisation de bienfaisance autofinancée d'Ottawa, à titre de coordonnatrice des Services de référence d'avocats et de la formation, et elle en est actuellement la directrice générale.



#### **MÉLANIE BÉNARD**

Avocate spécialisée en droit des personnes handicapées, consultante melanie.benard@gmail.com 514.992.3719

Mélanie est une avocate spécialisée en droit des handicapés et une consultante basée à Montréal. Elle a obtenu son diplôme en droit de l'Université McGill en 2012. En 2015, elle a cofondé Québec Accessible, initiative du milieu en faveur d'une législation provinciale plus vigoureuse en matière d'accessibilité. Mélanie a siégé aux conseils du Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD) et du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ). Elle jouit également d'une vaste expérience de la gestion de projets, de l'édition et de la recherche. Mélanie a présenté ses recherches en droits des personnes handicapées à de nombreuses conférences et dans les médias.

#### **GLENDA BEST**

Membre du conseil d'administration, LM Terre-Neuve-et-Labrador gbest@wrmmlaw.com 709.685.3548

Glenda a été admise au Barreau de la province de Terre-Neuve-et-Labrador en avril 1986. Elle a été nommée conseillère de la Reine en mars 2006. Elle a été nommée protonotaire de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador en 2010. Elle est arbitre à la Commission des droits de la personne de Terre-Neuve-et-Labrador depuis 1998. Elle est membre du Barreau de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Association du Barreau canadien, de l'Atlantic Provinces Trial Lawyers et de l'American Association for Justice. Elle siège en tant que membre du comité de formation et du comité de discipline du Barreau de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle fait du bénévolat depuis longtemps et elle est actuellement :

- administratrice de Lésions Médullaires (TN);
- administratrice de Lésions Médullaires (Canada);
- administratrice et conseillère honoraire pour le Programme de récompense du Duc d'Édimbourg à Terre-Neuve-et-Labrador;
- bailleuse de fonds du Perchance Theatre, société de théâtre de Shakespeare exerçant ses activités à partir d'un théâtre extérieur imitant le théâtre Globe original.

#### PETER ENGELMANN

Goldblatt Partners LLP Pengelmann@goldblattpartners.com 613.482.2452

Peter exerce en droit du travail et en droits de la personne depuis plus de 25 ans. Il est associé principal au cabinet Goldblatt Partners, cabinet ayant des bureaux à Toronto et Ottawa. Peter exerce le droit dans le bureau d'Ottawa. Sa pratique est axée sur tous les aspects du droit du travail, des droits de la personne, du droit de l'équité salariale et en emploi, des litiges fondés sur la *Charte* et de la discipline professionnelle. Il a comparu devant toutes les instances judiciaires, y compris la Cour suprême du Canada, et comparaît régulièrement devant des arbitres, des tribunaux des droits de la personne et d'autres tribunaux administratifs. Peter a également été conseiller juridique d'une commission d'enquête publique.

Peter est le coauteur de *Trade Union Law in Canada* et s'exprime régulièrement à des colloques juridiques portant sur le droit du travail et les droits de la personne. Il donne aussi des colloques de formation à des syndicats et à d'autres groupes. Ses pairs l'ont mis en nomination pour le répertoire Canadian Legal Lexpert comme praticien de premier plan en droit du travail et en droits de la personne au travail.



Peter a obtenu son diplôme en droit de l'Université de l'Alberta en 1981 et a été admis au Barreau de l'Alberta en 1982 et au Barreau de l'Ontario en 1988. Il est membre de la Canadian Association of Labour Lawyers, de l'Advocates' Society et de l'Association du Barreau canadien.

#### ALEXANDRA GIANCARLO, RECHERCHISTE ET COORDONNATRICE

Alexandra.giancarlo@gmail.com 519.328.0593

Alexandra a obtenu avec distinction de l'Université de Guelph un baccalauréat en développement international et histoire en 2008. Pendant ses études de premier cycle, Alexandra a encadré des étudiants internationaux et a siégé aux conseils de nombreuses organisations étudiantes.

Après s'être portée volontaire pour la côte du Golf du Mexique aux États-Unis en 2006 dans le cadre des efforts de reconstruction suivant l'ouragan Katrina, Alexandra a eu l'inspiration de faire des études supérieures en Louisiane. Elle a été acceptée au programme de maîtrise au département de géographie et d'anthropologie de l'Université d'État de la Louisiane en 2009 et a obtenu l'assistanat Evelyn Pruitt. Après avoir obtenu son diplôme de l'Université d'État de la Louisiane, Alexandra s'est inscrite à l'Université Queen's pour obtenir son doctorat en géographie culturelle et historique et a obtenu son diplôme en juin 2017. Elle effectue des recherches sur la lutte contre le racisme, les droits de la personne et les droits des personnes handicapées et fut coauteure avec David Shannon, Mary Ann McColl et Audrey Kobayashi de publications sur l'accès au processus électoral pour les personnes handicapées et sur la façon dont l'adoption de la CDPH peut favoriser l'inclusion des Canadiens handicapés, en particulier ceux qui sont marginalisés par les actes systémiques de la majorité de la population.

Parmi les faits saillants de ses réalisations universitaires, mentionnons de nombreux postes d'adjointe à la recherche, des publications primées et des subventions de recherche de même que l'obtention de la bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures Joseph-Armand Bombardier du CRSH et du Prix Henry Mandelbaum de l'Ontario Confederation of University Faculty Associations. Elle vit à Ottawa, en Ontario, avec son mari tout aussi bolé, Michael, et leur compagnon à quatre pattes, Jingles.

#### KEN KRAMER

KMK LawCorporation kkramer@kmklaw.net 604.990.0995

Ken est le fondateur et principal dirigeant de KMK Law Corporation, cabinet du centre-ville de Vancouver spécialisé en successions, fiducies, droits des aînés, litige et services de médiation. Son cabinet et lui se sont récemment associés à Sabey Rule LLP à Kelowna, en Colombie-Britannique.

Il bénéficie d'une compréhension unique des personnes handicapées, ce qui, avec son expertise dans le domaine du droit des successions et des fiducies, lui a permis de servir les familles ayant des handicaps. Il a également le plaisir de présider l'Emergency Medical Assistants Licensing Board de la province de la Colombie-Britannique depuis 2012, commission qui supervise l'octroi de permis et les mesures disciplinaires pour plus de 11 000 premiers répondants en Colombie-Britannique.

Ken est extrêmement passionné et se veut un solide défenseur des personnes handicapées et des aînés et apprécie énormément l'occasion de contribuer en guise de remerciement à ces groupes importants. À cet égard, il a, au cours des 25 dernières années, siégé à de nombreux conseils et comités axés sur les questions touchant les personnes handicapées et les aînés. Il est actuellement président du conseil d'administration du BC Centre for Elder Advocacy & Supports et coprésident du conseil d'administration de la Section du droit des aînés pour la Colombie-Britannique de l'Association du Barreau canadien. Toutefois, l'une de ses plus grandes passions au cours des dernières années se trouve dans le domaine du soutien des soins à domicile et, plus particulièrement, le programme Choices for Support In Independent Living (« CSIL »). À cet égard, il a mené les

négociations communautaires avec le gouvernement relativement aux deux augmentations récentes de tarifs pour le programme CSIL, ce qui a mené à l'attribution de plus de 25 millions de dollars aux soins de santé communautaires à domicile en Colombie-Britannique.

#### **BARBARA LEGAY**

Avocate à la retraite blegay@ns.sympatico.ca 902.455.0257

Barbara souffrait à la naissance de l'amaurose congénitale de Leber, trouble qui entraîne le début de la cécité chez les enfants très jeunes. Elle a défendu les droits des personnes handicapées pendant toute sa vie personnelle et professionnelle. Elle est maintenant à la retraite après une carrière de 34 ans dans la fonction publique fédérale.

Elle a commencé à travailler à titre d'agente des ressources humaines, poste dans lequel une grande partie de son travail portait sur l'équité en matière d'emploi. En 1990, elle a pris un congé pour obtenir un diplôme en droit. Elle a exercé surtout auprès du Bureau de services juridiques des pensions, au ministère des Anciens combattants, où elle a représenté des anciens combattants qui soumettaient des demandes de prestations de pension d'invalidité devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Elle se tient toujours occupée avec ses activités bénévoles comme membre du conseil des patients auprès de la Fondation du rein et comme membre de la Bill 59 Community Alliance, qui représente plusieurs personnes handicapées, dans le cours de leurs négociations avec notre gouvernement provincial actuel concernant l'élaboration de sa proposition de loi sur l'accessibilité.

Barbara vit à Halifax avec son mari, leur berger allemand appelé Kim et deux chats. Elle aime la musique, la lecture et les voyages, de même que la technologie et les gadgets.

#### **LORIN MACDONALD**

Avocate en droits de la personne lorin@sympatico.ca 647.226.9932

Pendant plus de deux décennies, l'avocate en droits de la personne, Lorin, a démontré son leadership, sa passion et son engagement en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion dans ses activités bénévoles et professionnelles, toutes guidées par son expérience comme femme affligée à la naissance d'une profonde perte d'audition.

Lorin se mérite beaucoup de respect pour son travail de défense des droits en raison de son approche englobant plusieurs handicaps. La vidéo sur YouTube *Day in the Life of Lorin* a reçu près de 6 000 visualisations individuelles en raison de son message positif soulignant que l'accessibilité est bonne pour tous.

Reconnue comme l'une des principales porte-paroles canadiennes en matière d'accessibilité et de handicaps, Lorin fonde son approche sur les recherches basées sur la preuve et sur un désir de mettre au défi les collectivités d'être inclusives et accessibles. En faisant preuve d'un optimisme illimité, elle persévère même si les chances sont contre elle afin de créer un pays plus inclusif pour les Canadiens handicapés. Au moyen de l'éducation, Lorin s'efforce continuellement de faire en sorte que ceux qui ne sont pas informés ou ne sont pas conscients des obstacles à l'accessibilité disposent des outils nécessaires pour créer des collectivités inclusives pour tous.

Lorin vit à Toronto et a sa propre pratique en droits de la personne axée sur la discrimination pour cause de handicap.



#### **MARY ANN MCCOLL**

Professeure, Faculté de réadaptation fonctionnelle et département des sciences de la santé publique à l'Université Queen's mccollm@queensu.ca 613.533.6319

En sus de son rôle de professeure à l'Université Queen's, Mary Ann est directrice associée du Centre des services de santé et des recherches sur les politiques à l'Université Queen's.

Elle est la responsable universitaire de l'Alliance canadienne concernant les politiques reliées au handicap, association de partenaires du monde universitaire, de la collectivité et du milieu des politiques qui est vouée à la compréhension et à l'amélioration des politiques sur le handicap au Canada.

Mary Ann est l'auteure de nombreuses publications examinées par des pairs dans les domaines des politiques sur le handicap, de l'ergothérapie, de la spiritualité et du handicap, de la santé à long terme dans les cas de lésions médullaires et du handicap dans les soins primaires. Elle a également rédigé de nombreux ouvrages, notamment Introduction to Disability, Disability & Social Policy in Canada, Theoretical basis of occupational therapy, Interventions, effects and outcomes in Occupational Therapy, Spirituality and occupational therapy, Canadian Occupational Performance Measure, Research on the COPM ainsi que Interprofessional Primary Health Care.

#### FRANK MCNALLY

McNally Gervan LLP frank@mcnallygervan.ca

Frank est un avocat spécialisé en litige en droit des lésions corporelles au cabinet McNally Gervan LLP. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 2004 après avoir obtenu son baccalauréat en droit de l'Université d'Ottawa. Il a comparu devant diverses instances judiciaires et administratives, notamment la Cour supérieure de justice de l'Ontario, la Cour d'appel de l'Ontario, la Commission des services financiers de l'Ontario et le Tribunal de révision du régime des pensions du Canada. Il fut président du comité de formation de Reach. Hormis Reach, il est également un bénévole enthousiaste au service d'autres organisations communautaires, notamment l'Association des malentendants canadiens (région de la Capitale nationale), dont il fut le président.

#### **HARLEY NOTT**

Avocat à la retraite harley\_nott@sympatico.ca 416.948.2642

Harley a grandi sur l'île de Vancouver, a été expulsé de l'école à l'âge de 16 ans et a travaillé dans les domaines de la construction, de la foresterie et de l'exploitation forestière jusqu'à l'âge de 18 ans en 1980. C'est cette année-là qu'il s'est cassé le cou en plongeant dans une rivière, rompant sa moelle épinière et devenant donc un ouvrier forestier quadriplégique ayant une éducation de 9e année.

Discernant avec perspicacité ses perspectives de carrière limitées, il s'est inscrit comme étudiant adulte en première année à l'université. Après sa réadaptation physique, ses études universitaires, la faculté de droit, les examens du Barreau, etc., 10 ans plus tard, il était un avocat plaideur occupé au centre-ville de Toronto. Harley a passé de nombreuses années à mener des litiges, des poursuites et des affaires de crimes de guerre.

Depuis l'an 2000, Harley a une autre carrière enrichissante, soit le fait d'être parent, et il continue de s'efforcer pour être adéquat dans ce domaine. Il a aussi consacré de nombreuses années privilégiées à faire du bénévolat et à travailler auprès d'organisations à but non lucratif, à en diriger et à en superviser. Même s'il n'exerce plus le droit, Harley vit toujours à Toronto et est un mari et un père fier. Son épouse et lui adorent passer du temps avec leurs deux enfants et leurs deux gros chiens.

#### MICHAEL O'BRIEN

Avocat à la retraite mdrobqc@gmail.com 416.935.1226

Michael a été admis au Barreau de l'Ontario en 1969 et nommé conseiller de la Reine en 1982. Il a exercé en litige civil, se concentrant sur l'assurance, les lésions corporelles, la faute professionnelle médicale et le droit de l'emploi et du travail.

En 1998, il a subi une blessure à la moelle épinière lors d'un accident de ski, qui l'a rendu quadriplégique. Il a passé la majeure partie de l'année au Centre de réadaptation Lyndhurst, période pendant laquelle on lui a demandé d'être en charge du comité des patients.

En juin 2000, il est devenu administrateur et avocat honoraire de l'Association canadienne des paraplégiques. Par la suite, en 2003, il est devenu président du conseil d'administration.

Il a aussi siégé au conseil d'administration de Tobias House, organisation de bienfaisance fournissant des services de soins par préposé aux personnes handicapées, à l'Institut de réadaptation de Toronto et à la Fondation A.T. Jousse.

En août 2000, il a repris l'exercice du droit à Aylesworth LLP et, en 2001, a cofondé Aylesworth Mediation Services. Il a quitté Aylesworth LLP en 2010 et a lancé O'Brien Mediation Services. Il a mené plus de 1 000 séances de médiation dans le cadre de réclamations d'assurance, notamment pour lésions corporelles, accidents et invalidité. Il n'exerce maintenant plus le droit, mais continue de faire de la médiation.

# **ANNEXE III: RÉFÉRENCES**

Commission canadienne des droits de la personne. *Rapport sur les droits à l'égalité des personnes ayant une déficience 2012*. Peut être consulté à <a href="https://www.chrc-ccdp.ca/sites/default/files/rerpd">https://www.chrc-ccdp.ca/sites/default/files/rerpd</a> rdepad-fra.pdf

Conseil des Canadiens avec déficiences. 2012. Les droits constitutionnels à l'égalité : 30 ans plus tard, les personnes handicapées célèbrent encore. Peut être consulté à <a href="http://www.ccdonline.ca/fr/humanrights/promoting/charter-press-release-17apri2012">http://www.ccdonline.ca/fr/humanrights/promoting/charter-press-release-17apri2012</a>

Guide fédéral de référence sur l'incapacité. (2013). Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Récupéré à <a href="http://www.12.hrsdc.gc.ca">http://www.12.hrsdc.gc.ca</a>

Harpur, Paul. 2012. Embracing the New Disability Rights Paradigm: The Importance of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities. Disability & Society 27(1): p. 1 à 14.

Quinn, Gerard, (2009). *United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities: Toward a New International Politics of Disability, The.* Tex. J. on CL & CR, 15, 33.